

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le mardi 5 juillet 2022 à 19h30, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

La mairesse Andrée Dubé

Les conseillers et conseillères :

Siège no 1 Claudia Beaulieu

Siège no 2 Carole Desbiens

Siège no 3 Stéphanie Caron

Siège no 4 Richard B. Dubé

Siège no 5 Absent

Siège no 6 Jocelyn Pelletier

Les membres présents forment quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Michael Marmen, directeur général est aussi présent ainsi que (4) personnes dans l'assistance.

La séance est diffusée en direct sur Facebook.

La séance débute par le mot de bienvenue de la mairesse.

22-07128 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Richard B. Dubé, appuyé par Stéphanie Caron, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été affiché sur la page Facebook et le site web de la Municipalité. Une copie a aussi été postée à chacune des résidences de la municipalité.

22-07129 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyé par Claudia Beaulieu, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 soit adopté tel que rédigé.

22-07130 Comptes du mois de juin 2022

La liste des comptes du mois de juin a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 30 juin 2022. La liste des comptes pourra être consultée par le public sur la page web de la municipalité dans l'onglet du procès-verbal. Sur la proposition de Jocelyn Pelletier, appuyé par Stéphanie Caron, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 30 juin 2022
Comptes payés d'avance
TOTAL

626 089,12\$
53 577,20\$
679 666,32\$

22-07131 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours:

- a) Par Andrée Dubé, MRC de Témiscouata, le 13 juin 2022 ;
- b) Par Richard B. Dubé, CADL, le 29 juin 2022 ;
- c) Par Claudia Beaulieu, RIDT, le 15 juin 2022 ;
- d) Par Carole Desbiens, Honéquestre, le 2022.

22-07132 Demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture pour la prolongation et l'agrandissement de l'exploitation d'une sablière-gravière

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata doit donner une recommandation relativement à une demande d'autorisation pour un usage autre que l'agriculture présentée par Les Carrières Dubé et Fils inc. auprès de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT que le demandeur veut continuer à exploiter et agrandir une sablière-gravière sur les lots 3 583 293, 3 583 294, 3 226 464 et 3 583 302 en zone agricole désignée sur une superficie 9,64 ha ;

CONSIDÉRANT que le demandeur avait déjà obtenu une autorisation de la CPTAQ portant le numéro #410285, et que celle-ci prend fin en janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 58.1, al. 2 de la Loi, la recommandation que transmet la Municipalité à la Commission doit être motivée en tenant compte des critères visés à l'article 62, et comprendre l'avis d'un fonctionnaire autorisé, relatif à la conformité de la demande à son règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire ;

- 1- CONSIDÉRANT QUE le lot et les lots avoisinants sont en majeure partie boisés et déjà en partie exploités à l'usage d'une gravière-sablière, le potentiel agricole de ces lots s'en trouve alors très limité;
- 2- CONSIDÉRANT QUE le lot est déjà exploité en gravière-sablière et que par conséquent le sol arable est en grande partie ôté, le lot dispose d'un potentiel agricole très limité ;
- 3- N/A;
- 4- CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune contrainte et aucun effet résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement ;
- 5- N/A

- 6- CONSIDÉRANT QU'autoriser l'exploitation et l'agrandissement de cette carrière ne brisera pas l'homogénéité du secteur étant donné qu'il s'agit d'une continuité d'activité et que les lots voisins sont déjà exploités de la même manière;
- 7- CONSIDÉRANT QUE ladite demande peut avoir un effet sur les ressources en eau et en sol étant donné l'extraction de matière qui résultera de l'exploitation et qui viendra modifier les écoulements d'eau et la nature du sol présent dans ce secteur;
- 8- CONSIDÉRANT QUE l'autorisation n'aura pas pour effet de modifier les propriétés foncières existantes ;
- 9- CONSIDÉRANT QUE l'autorisation demandée est positive pour le développement économique de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata car les matériaux extraits serviront à la construction de l'autoroute 85 traversant la municipalité ;
- 10- CONSIDÉRANT QUE toute nouvelle entreprise qui décide de s'implanter dans notre petite municipalité est nécessaire à la viabilité de la collectivité et la faible densité d'occupation de notre territoire le justifie;
- 11- N/A

En conséquence, il est proposé par Carole Desbiens, appuyé par Stéphanie Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata

- appuie le demandeur, la compagnie Les Carrières Dubé et Fils Inc. dans sa démarche de demande d'autorisation ;
- indique à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur ;
- recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

22-07133 Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 369 - Règlement d'utilisation de soldes disponibles de règlement d'emprunt fermé afin d'affecter une somme du solde disponible du Règlement numéro 321 pour les travaux de pavage des rues Caron et Jocelyn

Je, Richard B. Dubé, conseiller numéro 4, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 369 - Règlement d'utilisation des soldes disponibles d'un règlement d'emprunt fermé (règlement numéro 321) afin d'affecter une somme disponible pour l'exécution des travaux de pavage des rues Caron et Jocelyn .
- dépose le projet du règlement numéro 369 intitulé *Règlement d'utilisation de soldes disponibles de règlement d'emprunt fermé afin d'affecter une somme du solde disponible du Règlement numéro 321 pour les travaux de pavage des rues Caron et Jocelyn*

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 369

Règlement décrétant des travaux qui consistent à faire le pavage des rues Caron et Jocelyn et l'affectation de la somme de 225 012\$ des soldes disponibles du règlement numéro 321 en vue de financer une dépense approximative de 225 012\$ plus taxes.

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément à l'article 7 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

ATTENDU que le coût pour faire les travaux de pavage pour les rues Caron et Jocelyn est estimé à 152 625\$ plus taxes selon l'estimation des coûts d'*Actuel Conseil Inc.*, en date du 15 mars 2022, décrite à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 juillet 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est, par le présent règlement, autorisé à dépenser la somme de 225 012\$ afin de faire le pavage des rues Caron et Jocelyn tel que décrit à l'estimation des coûts préparée par Actuel Conseil Inc. en date du 15 mars 2022 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

ARTICLE 3. Afin de financer la dépense décrétée au présent règlement, le conseil est autorisé à utiliser les soldes disponibles du règlement suivant pour une somme de 225 012 \$

Règlement	Montant
321	225 012\$

Le remboursement des soldes disponibles se fera conformément au tableau d'échéance des règlements dont on approprie les soldes. La taxe spéciale imposée (ou la compensation exigée) par les règlements mentionnés plus haut et dont on utilise les soldes disponibles est réduite d'autant.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles à l'égard du financement des soldes disponibles énumérés à l'article 3 du présent règlement, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, conformément au tableau d'échéance de chacun des règlements dont on utilise les soldes disponibles (ou rédiger une clause de compensation, si tel est le cas).

ARTICLE 5. Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

22-07134 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 370 amendant le Règlement de Zonage numéro 310 et ses amendements sur le territoire de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata

Je, Jocelyn Pelletier, conseiller numéro 6, donne avis de motion que le projet de Règlement numéro 370 amendant le Règlement de zonage numéro 310 et ses amendements de la municipalité de St-Honoré-de-Témiscouata sera adopté à une séance subséquente.

Je, Jocelyn Pelletier, conseiller numéro 6, dépose et présente le projet de Règlement numéro 370 amendant le Règlement de zonage numéro 310 et ses amendements de la municipalité de St-Honoré-de-Témiscouata.

Le projet de Règlement a été remis aux membres du conseil lors de la rencontre de travail du 30 juin dernier. Une copie du règlement été remis aux gens de l'assistance, une copie sera aussi mise à la disposition du public pour consultation à la municipalité et une copie sera affiché sur le site web de la municipalité.

22-07135 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 371 amendant le Règlement de Zonage numéro 312 et ses amendements sur le territoire de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata

Je, Claudia Beaulieu, conseillère numéro 1, donne avis de motion que le projet de règlement numéro 371 amendant le Règlement de zonage numéro 312 et ses amendements de la municipalité de St-Honoré-de-Témiscouata sera adopté à une séance subséquente.

Je, Claudia Beaulieu, conseillère numéro 1, dépose et présente le projet de règlement numéro 371 amendant le Règlement de zonage numéro 312 et ses amendements de la municipalité de St-Honoré-de-Témiscouata.

Le projet de Règlement a été remis aux membres du conseil lors de la rencontre de travail du 30 juin dernier. Une copie du règlement été remis aux gens de l'assistance, une copie sera aussi mise à la disposition du public pour consultation à la municipalité et une copie sera affiché sur le site web de la municipalité.

22-07136 Autorisation de signature de la convention d'aide financière du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyé par Jocelyn Pelletier, il est résolu unanimement d'autoriser à titre de représentants municipaux Andrée Dubé, mairesse, et Michael Marmen, directeur général, à signer la convention d'aide financière du *ministère des Transports* dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)*. Cette aide financière représente une somme de 269 096\$.

22-07137 Achat d'un surpresseur neuf aux étangs

Considérant le courriel des Entreprises *Camille Ouellet et fils* en date du 17 juin, lequel fait état d'un surpresseur défectueux aux étangs ;

Considérant que le modèle en question est discontinué et que nous devons le remplacer ;

Considérant la soumission de *Camille Ouellet et fils* pour un surpresseur neuf pour un montant de 7 370\$ plus taxes avec un délai de livraison de 7 à 8 semaines ;

Sur la proposition de Jocelyn Pelletier, appuyé par Stéphanie Caron, il est résolu unanimement d'approuver la soumission et de procéder à l'achat du nouveau surpresseur. Le montant utilisé pour l'achat sera pris à partir des surplus réservés aux étangs.

22-07138 Lignage de rue

Considérant que la Municipalité doit refaire les lignes de rue sur la rue Principale ;

Considérant la soumission émise par Monsieur Jean Langevin, soumission numéro 1311, pour la somme de 6 891.87\$ plus taxes ;

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyé par Jocelyn Pelletier, il est résolu unanimement d'approuver la soumission et de procéder aux travaux. Le montant sera payer à partir du poste budgétaire numéro 02-320-00-518.

22-07139 Don à l'Association du cancer de l'Est du Québec

Considérant la demande d'aide financière faite par l'Association du cancer de l'Est du Québec en date du 23 juin 2022 ;

Considérant la pertinence et l'importance des soins et des services offerts par l'association pour les gens de la région et de la communauté ;

Sur la proposition de Claudia Beaulieu, appuyé par Jocelyn Pelletier, il est résolu unanimement de supporter l'association et de contribuer un montant approximatif de 0,50\$ par citoyen, pour un montant de 400\$.

22-07140 Motion de félicitations à deux étudiants qui se sont mérité des bourses

Le conseil municipal souhaite unanimement féliciter Monsieur Tony Marquis et Monsieur Pascal Brouillette, tous deux de Saint-Honoré, puisqu'ils se sont mérité une bourse d'études pour l'année 2021-2022 dans leur domaine d'étude respectif.

Par leur dédications au travail et leur talent, Monsieur Marquis s'est mérité une bourse dans le secteur de mécanique d'engins de chantier et Monsieur Brouillette s'est mérité une bourse dans le domaine de soudage-montage.

Félicitation à vous deux et continuer votre beau travail! Nous vous souhaitons encore beaucoup de succès dans la suite de vos études et dans vos projets futurs.

22-07141 Recouvrement de plancher pour les salles de bain à la salle des loisirs

Considérant que le projet de salle de bain est sur le point d'être complété, mais qu'il reste le recouvrement de plancher à faire ;

Considérant que deux entrepreneurs furent sollicités, mais qu'un seul, Armand St-Onge Couvre-Plancher Décoration, a soumissionné ;

Considérant la soumission d'Armand St-Onge en date du 30 juin 2022 pour la somme de 12 816,20\$ plus taxes ;

Sur la proposition de Stéphanie Caron, appuyé par Carole Desbiens, il est résolu à la majorité d'accepter la soumission *d'Armand St-Onge Couvre-Plancher Décoration*.

A la réquisition d'un conseiller les votes sont les suivants :

- Favorables : Conseillère numéro 2, conseillère numéro 3, conseiller numéro 6 et la mairesse.
- Défavorables : Conseillère numéro 1 et conseiller numéro 4.

Le montant de 12 816,20\$ sera pris à partir du poste budgétaire numéro 72-190-00-712.

22-07142 Affaires diverses

- Jeudi Shō, invitation à la population
- Le conseil souhaite souligner et féliciter les nouveaux propriétaires de l'épicerie Marché N. Bourgoin Inc., Monsieur Marc Bertrand et Madame Nathalie Bourgoin ainsi que les nouveaux propriétaires du Parc du Mont-Citadelle Monsieur Patrick Boisvert et Madame Sonia Fecteau ;
- Billets à vendre pour le Souper méchoui organisé par le comité du festival Honéquestre.

22-07143 Période de questions

À 20h15 Andrée Dubé, mairesse, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres :

- Réunions du MTQ ;
- Pavage et entretien des chemins ;
- Rechargement des routes et la qualité du matériel ;
- Date pour l'abat-poussière ;
- Séance extraordinaire prévue pour le 13 juillet.

FERMETURE DE LA RÉUNION

Sur la proposition de Stéphanie Caron, appuyé par Claudia Beaulieu, la réunion est maintenant fermée. Il est 20h24 heures, Andrée Dubé, mairesse lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, _____, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Andrée Dubé, mairesse

Michael Marmen, directeur général

BROUILLON

14:04:19

C/P - Saisie des factures

Année 2022

Journal des transactions

Fonds	1Lot 1	petites factures	Banque	44-112-00	Période	6			
Référence	Nom abrégé	Date	Chèque Manuel	Montant	Description	N° de compte	N° facture	N° résolution	DT/CT F P
CPF2200480	MINISTERE DU REVENU	2022/06/29	En Ligne	-10 575.48	REMISES AU 30 JUIN 2022	55-138-20			5 883.95 0 0
						55-138-30			4 691.53 0 0
CPF2200481	AGENCE REVENU CANADA	2022/06/29	En Ligne	-3 746.63	REMISES AU 30 JUIN 2022	55-138-20			3 189.57 0 0
						55-138-30			557.06 0 0
CPF2200482	CNESST	2022/06/29		-21.33	AJUSTEMENT CNESST	02-990-00-896			21.33 0 0
CPF2200483	ECOLE SECONDAIRE CABANO	2022/06/29		-400.00	8 BOURSES FINISSANTS POLY CABA	02-729-00-991			400.00 0 0
							22-06105		
CPF2200484	CAISSE POPULAIRE - REER	2022/06/29	En Ligne	-1 026.57	REER JUIN 2022	55-138-20			552.37 0 0
						55-138-30			474.20 0 0
CPF2200485	HYDRO-QUEBEC	2022/06/29	En Ligne	-552.69	PP1 PRÈS DU 51, RUE PRINCIPALE	02-415-00-681			504.67 1 5
					691902284446	44-134-50			24.04
						44-135-50			23.98
CPF2200486	HYDRO-QUEBEC	2022/06/29	En Ligne	-127.94	LOYERS HAUT ÉDIFICE	02-190-00-681			116.83 1 5
					620802577026	44-134-50			5.56
						44-135-50			5.55
CPF2200487	HYDRO-QUEBEC	2022/06/29	En Ligne	-209.11	LOCAL DES LOISIRS	02-701-20-681			190.95 1 5
					637002794348	44-134-50			9.09
						44-135-50			9.07
CPF2200488	HYDRO-QUEBEC	2022/06/29	En Ligne	-392.37	GARAGE MUNICIPAL ÉTÉ	02-320-00-680			358.29 1 5
					691902284440	44-134-50			17.06
						44-135-50			17.02
CPF2200489	HYDRO-QUEBEC	2022/06/29	En Ligne	-92.62	PP2 PRES DU 180 PRINCIPALE	02-415-00-681			84.56 1 5 *
					691902284445	44-134-50			4.04
						44-135-50			4.02
CPF2200490	HYDRO-QUEBEC	2022/06/29	En Ligne	-350.96	POSTE INCEDIE ST-HO	02-220-00-681			320.47 1 5
					691902284441	44-134-50			15.26
						44-135-50			15.23
CPF2200491	HYDRO-QUEBEC	2022/06/29	En Ligne	-41.36	PARC 150E	02-690-00-681			37.76 1 5
					691902284443	44-134-50			1.80
						44-135-50			1.80
CPF2200492	HYDRO-QUEBEC	2022/06/29	En Ligne	-1 370.32	ÉTANG RUE DE LA GARE	02-414-00-681			1 251.28 1 5
					691902284444	44-134-50			59.59
						44-135-50			59.45
CPF2200493	HYDRO-QUEBEC	2022/06/29	En Ligne	-429.63	EDIFICE MUNICIPAL	02-130-00-681			392.31 1 5
					691902284442	44-134-50			18.68
						44-135-50			18.64
CPF2200494	HYDRO-QUEBEC	2022/06/29	En Ligne	-318.31	LOCAL DE LA BIBLIO	02-702-30-681			290.66 1 5
					614502878711	44-134-50			13.84
						44-135-50			13.81
CPF2200495	HYDRO-QUEBEC	2022/06/29	En Ligne	-275.01	CHAUFFAGE POSTE INCENDIE	02-220-00-681			251.12 1 5
					694602092528	44-134-50			11.96
						44-135-50			11.93
CPF2200496	VISA DESJARDINS	2022/06/29	En Ligne	-1 390.82	MALLAGE, CELL, INT.LOYERS,TRAN	02-130-00-323			54.43 1 5
					453092	02-320-00-332			46.94 1 5
						02-130-00-671			911.12 1 5
						02-330-00-439			145.00 0 0
						02-190-00-332			125.10 1 5 *
						44-134-50			54.17
						44-135-50			54.06
CPF2200497	TABLE DE CONCERTATION BI	2022/06/29	ACP	-100.00	adhesion 2022-2023	02-610-00-495			100.00 0 0
CPF2200498	UV ASSURANCE	2022/06/29	En Ligne	-2 121.44	assurances coll juin 2022	55-138-21			2 121.44 0 0

CPGR_JOURNTRANS

14:04:19

C/P - Saisie des factures

Année 2022

Journal des transactions

Fonds	1	Lot	1	petites factures	Banque	44-112-00	Période	6				
Référence	Nom abrégé		Date	Chèque Manuel	Montant	Description N° facture	N° résolution	N° de compte	DT/CT F P			
						6108 002						
CPF2200499	PRODUCTIONS TMMC		2022/06/29	M2200880	-1 200.00	DJ FETE NATIONALE 202189		44-136-10	1 200.00 0 0			
Lot	1			Total	-24 742.59				24 742.59			

DÉTAIL DES TRANSACTIONS:	Nombre	Montant
Facture	20	-24 742.59
Note de débit (Diminue CP)	0	0.00
Annulation transaction	0	0.00
Total	20	-24 742.59

TPS TOTALE À RECEVOIR 235.09
TVP TOTALE À RECEVOIR 234.56

Fonds	1	Grand total	-24 742.59	24 742.59
		Grand total des lots	-24 742.59	24 742.59

GRAND TOTAL DES LOTS

DÉTAIL DES TRANSACTIONS:	Nombre	Montant
Facture	20	-24 742.59
Note de débit (Diminue CP)	0	0.00
Annulation transaction	0	0.00
Total	20	-24 742.59

TPS TOTALE À RECEVOIR 235.09
TVP TOTALE À RECEVOIR 234.56

TOTAL DU TRANSFERT AU GL DT/CT: 25 942.59

12:33:14

C/P - Saisie des factures

Année 2022

Journal des transactions

Fonds	1Lot 1	FACTURES	Banque	44-112-00	Période	6		
Référence	Nom abrégé	Date	Chèque Manuel	Montant	Description	N° de compte	DT/CT	F P
					N° facture	N° résolution		
CPF2200501	MUNICIPALITE ST-LOUIS	2022/01/24	ACP	- 872.65	FEU CABANE SUCRE RTE 185 221	02-220-00-432	872.65	0 0
CPF2200502	FONDS D'INFORMATION SUR	2022/06/01		-15.00	3 DROITS DE MUATIONS 202201489232	02-150-00-410	15.00	0 0
CPF2200503	SOCIETE NATIONALE DE L'E	2022/06/01	ACP	- 196.63	MATERIELS FETE NATIONAL DRAPEA 2574	44-136-10 44-134-50 44-135-50	179.55 8.55 8.53	1 5
CPF2200504	CIM	2022/05/31	ACP	- 150.90	AIDE CONCILATION BANCAIRE FSC0003158	02-130-00-415 44-134-50 44-135-50	137.79 6.56 6.55	1 5
CPF2200505	RIDT	2022/06/01	ACP	-8 192.72	TRANSPORT/ENFOUI MATIERE 23391	02-422-00-922 02-421-00-512 02-421-00-513 02-422-00-513 02-422-00-512 02-422-00-511 02-422-00-512 02-422-00-514	910.41 2 559.84 1 728.25 141.34 350.34 1 792.83 169.53 540.18	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
CPF2200506	RIDT	2022/06/29	ACP	-96.58	VAISSELLE POUR JEUDI SHO 23998	02-690-00-998 44-134-50 44-135-50	84.00 4.20 8.38	1 1
CPF2200507	BUOPRO CITATION INC.	2022/06/03	ACP	- 238.47	PAP 8 1/2X11, ÉLASTIC, P.COULE 2097783	02-130-00-670 44-134-50 44-135-50	217.75 10.37 10.35	1 5
CPF2200508	BUOPRO CITATION INC.	2022/06/08	ACP	-29.76	PPAIER CITRON 8 1/2X11 2098387	02-130-00-670 44-134-50 44-135-50	27.18 1.29 1.29	1 5
CPF2200509	BUOPRO CITATION INC.	2022/06/30	ACP	- 181.92	VOPIES DU MOIS NOIR/COULEUR 1627786	02-130-00-672 44-134-50 44-135-50	166.12 7.91 7.89	1 5
CPF2200510	SERVITECH INC.	2022/06/29	ACP	- 110.64	DEMANDE DE REVISION ROLE 2022 40708	02-150-00-920 44-134-50 44-135-50	101.03 4.81 4.80	1 5
CPF2200511	ELECTRONIQUE MERCIER	2022/06/21	ACP	-37.89	VERIFICATION DE PADGET 183378	02-220-00-521 44-134-50 44-135-50	34.59 1.65 1.65	1 5
CPF2200512	ELECTRONIQUE MERCIER	2022/06/21	ACP	-1 581.14	VERIFICATION DE TOUS LES RADIO 183381	02-220-00-339 02-320-00-339 02-330-00-339 02-130-00-522 44-134-50 44-135-50	433.13 433.13 433.13 144.39 68.76 68.60	1 5 1 5 1 5 1 5 * 1 5 1 5
CPF2200513	PIECES D'AUTOS MICHAUD	2022/06/21	ACP	-19.17	STRAP AIR CLIMATIISE GRADER 5313-201849	02-320-00-536 44-134-50 44-135-50	17.51 0.83 0.83	1 5
CPF2200514	SPECIALITES ELECTRIQUES	2022/06/28	ACP	- 477.66	ALTERNATEUR DELCO GRADEUR 377525	02-320-00-536 44-134-50 44-135-50	436.17 20.77 20.72	1 5
CPF2200517	CHAUFFAGE RIVIERE-DU-LOU	2022/06/02	ACP	-1 264.13	DIESEL VOIRIE ÉTÉ 78652784	02-320-00-630 44-134-50 44-135-50	1 154.32 54.97 54.84	1 5
CPF2200515	SURPLUS GENERAL TARDIF	2022/06/06	ACP	- 515.48	MATERIEL COFFRE ACIERPICKUPX2	02-320-00-535	235.35	1 5

CPGR_JOURNTRANS

12:33:15

C/P - Saisie des factures

Année 2022

Journal des transactions

Fonds	1Lot	1	FACTURES	Banque	44-112-00	Période	6			
Référence	Nom abrégé	Date	Chèque Manuel	Montant	Description N° facture	N° résolution	N° de compte	DT/CT	F	P
					325481		02-320-00-534	235.35	1	5
							44-134-50	22.42		
							44-135-50	22.36		
CPF2200516	SURPLUS GENERAL TARDIF	2022/06/28	ACP	- 209.34	CLE COMBINÉ, ROUE PIVOTANTE SH		02-320-00-640	127.43	1	5
					328851		02-701-20-642	63.72	1	5 *
							44-134-50	9.10		
							44-135-50	9.09		
CPF2200519	CENTRE ROUTIER INC.	2022/06/08	ACP	-96.72	BREAK CLENER		02-320-00-530	88.31	1	5
					491343A		44-134-50	4.21		
							44-135-50	4.20		
CPF2200520	DICKNER INC.	2022/06/21	ACP	-44.57	COURROIE GRADEUR		02-320-00-536	40.69	1	5 *
					21071398		44-134-50	1.94		
							44-135-50	1.94		
CPF2200521	DICKNER INC.	2022/06/20	ACP	- 648.46	TRANSPALLETTE		02-320-00-523	592.13	1	5
					21071367	22-06111	44-134-50	28.20		
							44-135-50	28.13		
CPF2200522	DICKNER INC.	2022/06/08	ACP	- 137.84	ROUE MESURER DIGITAL GARAGE		02-320-00-643	125.87	1	5
					21070992		44-134-50	5.99		
							44-135-50	5.98		
CPD2200523	DICKNER INC.	2022/06/28		24.81	CREDIT RETOUR COURROIE		02-320-00-536	-22.65	1	5
					21071609		44-134-50	-1.08		
							44-135-50	-1.08		
CPF2200524	PETERBILT QUEBEC EST LTE	2022/06/15	ACP	- 423.27	BOOOSTER ARR. PETE		02-220-00-531	386.50	1	5
					57132Q		44-134-50	18.41		
							44-135-50	18.36		
CPF2200525	PETERBILT QUEBEC EST LTE	2022/06/27	ACP	-4.98	SEAL O RING PETE		02-320-00-531	4.54	1	5
					57226Q		44-134-50	0.22		
							44-135-50	0.22		
CPF2200526	ALCIDE OUELLET ET FILS I	2022/06/10	ACP	- 295.76	COUTEAUX TRACTEURS PELOUSE		02-320-00-542	270.07	1	5
					CAC-9033484		44-134-50	12.86		
							44-135-50	12.83		
CPF2200527	S.C.A. SAINT-HUBERT	2022/06/21	ACP	-47.07	VIS, BOULON, SCNE JEUDI SHO		02-690-00-998	42.98	1	5
					FCC0088828		44-134-50	2.05		
							44-135-50	2.04		
CPF2200528	S.C.A. SAINT-HUBERT	2022/06/28	ACP	- 101.41	TOILE RAMASSER PAILLIS FLEURS		02-622-00-640	92.60	1	5
					FCC0089269		44-134-50	4.41		
							44-135-50	4.40		
CPF2200529	TRANSDIFF PETERBILT DE Q	2022/06/23	ACP	- 972.54	POMPE A EAU PETE		02-320-00-531	888.06	1	5
					FC29075		44-134-50	42.29		
							44-135-50	42.19		
CPF2200530	MACPEK INC.	2022/06/08	ACP	- 147.77	ADHESIF URETHANE PARE-PRISE		02-320-00-530	134.93	1	5
					50336428-01		44-134-50	6.43		
							44-135-50	6.41		
CPF2200531	MACPEK INC.	2022/06/10	ACP	-49.25	ADHESIF CABINE TRACTEUR MASSEY		02-320-00-542	44.97	1	5
					50336429-00		44-134-50	2.14		
							44-135-50	2.14		
CPF2200532	MACPEK INC.	2022/06/14	ACP	- 376.45	MOTEUR DE TOILE PETE		02-320-00-531	343.75	1	5
					10884209-00		44-134-50	16.37		
							44-135-50	16.33		
CPF2200533	MACPEK INC.	2022/06/15	ACP	- 460.82	SOLENOIDE MOTEUR TOILE PETE		02-320-00-531	420.79	1	5
					50337008-00		44-134-50	20.04		
							44-135-50	19.99		

CPGR_JOURNTRANS

12:33:16

C/P - Saisie des factures

Année 2022

Journal des transactions

Fonds	1Lot 1	FACTURES	Banque	44-112-00	Période	6			
Référence	Nom abrégé	Date	Chèque Manuel	Montant	Description	N° de compte	N° facture	N° résolution	DT/CT F P
CPF2200534	MACPEK INC.	2022/06/10	ACP	- 139.79	BOYAU, PROTECTEUR NOIR CAMION	02-320-00-530	50337305-00		127.64 1 5 6.08 6.07
CPF2200535	MACPEK INC.	2022/06/21	ACP	- 317.63	CABLE BATTERIE NOIR PETE	02-320-00-531	50337011-01		290.04 1 5 13.81 13.78
CPF2200536	LES ENTREPRISES 3 ROY IN	2022/06/17	ACP	-16 493.12	AUTRE PTIE FACT SALLE BAIN LOI	72-190-00-712	1000358		15 060.41 1 5 717.25 715.46
CPF2200537	LES ENTREPRISES 3 ROY IN	2022/06/20	ACP	-20 834.18	AUTRE PTIE BUREAU AVANT	02-729-00-993	1000359		19 024.38 1 5 906.03 903.77
CPD2200518	BRADCO LTEE	2022/06/15		574.88	NTE CREDIT COMMNADITE FESTIVAL	44-136-10	10380LD		- 524.94 1 5 -25.00 -24.94
CPF2200538	EQUIPEMENTS PROTECTION D	2022/06/01	ACP	- 358.17	MAINTENANCE ANNUEL EXTINCTEUR	02-320-00-522	7153		65.40 1 5 65.40 1 5 65.40 1 5 65.44 1 5 * 15.58 15.55
CPF2200539	EXCAVATION S.M.	2022/06/06	ACP	-1 339.46	TRAVAUX PARC JEUDI SHO	02-690-00-998	2024		1 223.10 1 5 58.25 58.11
CPF2200540	EXCAVATION S.M.	2022/06/28	ACP	-94 854.38	FACT TRVAUX RUE JOCELYN	72-320-00-729	2032	22-05081	86 614.69 1 5 4 125.00 4 114.69
CPF2200541	EXCAVATION S.M.	2022/06/28	ACP	-85 196.48	TRAVAUX SUPP RUE JOCELYN	72-320-00-729	2033		77 795.74 1 5 3 705.00 3 695.74
CPF2200542	EXCAVATION S.M.	2022/06/28	ACP	- 357 185.36	AUTRE FACT, TRAVAUX JOCELYN	72-320-00-729	2034		326 157.84 1 5 15 533.18 15 494.34
CPF2200543	LES BOISES GRANDE FOURC	2022/06/28	ACP	-17 311.13	03/4 ET TAMISE ROUTES RECHAT	02-320-00-622	699		15 807.37 1 5 752.82 750.94
CPF2200544	WEBETIC.COM	2022/05/26		- 161.97	RENOUVELLEEMNT DOMAINE	02-130-00-416	20902		147.90 1 5 7.04 7.03
CPF2200545	BUANDERIE R-D-L LTEE	2022/05/30	ACP	-4.03	SALOPETTE	02-320-00-495	B-419695		3.67 1 5 0.18 0.18
CPF2200546	BUANDERIE R-D-L LTEE	2022/06/13	ACP	-8.05	SALOPETTES	02-320-00-495	B-409086		7.35 1 5 0.35 0.35
CPF2200547	MESSER	2022/06/29	ACP	-74.74	LOCATION BOUTELLE MENSUEL	02-320-00-530	2105262580		68.25 1 5 3.25 3.24
CPF2200548	CARREFOUR DU CAMION RIVI	2022/06/06	ACP	- 143.72	SAVON LAVER EQUIP ROULANT	02-320-00-530	G123831		131.23 1 5 6.25

CPGR_JOURNTRANS

12:33:16

C/P - Saisie des factures

Année 2022

Journal des transactions

Fonds	1 Lot 1	FACTURES	Banque	44-112-00	Période	6			
Référence	Nom abrégé	Date	Chèque Manuel	Montant	Description	N° de compte	N° facture	N° résolution	DT/CT F P
						44-135-50			6.24
CPF2200549	CARREFOUR DU CAMION RIVI	2022/06/16	ACP	-34.96	LUMIERE DE TOP 5-20 GI28945A	02-320-00-544			31.92 1 5
						44-134-50			1.52
						44-135-50			1.52
CPF2200550	MR BOUCHER INC.	2022/06/07	ACP	-1 148.12	ASPHALTE FROIDE 75428	02-320-00-621			1 048.38 1 5
						44-134-50			49.93
						44-135-50			49.81
CPF2200551	MR BOUCHER INC.	2022/06/21	ACP	-1 148.12	ASPHALTE FROIDE 75732	02-320-00-621			1 048.38 1 5
						44-134-50			49.93
						44-135-50			49.81
CPF2200552	MR BOUCHER INC.	2022/05/31	ACP	-1 148.12	ASPHALTE FROIDE 75279	02-320-00-621			1 048.38 1 5
						44-134-50			49.93
						44-135-50			49.81
CPD2200553	MR BOUCHER INC.	2022/05/31		551.66	CREDIT ASPHALTE FROIDE	02-320-00-621			- 503.74 1 5
						44-134-50			-23.99
						44-135-50			-23.93
CPF2200554	PROFIX DE L'EST INC.	2022/06/14	ACP	- 302.45	TUBE THERMO, ANTIROUILLE, PRIM 049040	02-320-00-640			276.18 1 5
						44-134-50			13.15
						44-135-50			13.12
CPF2200555	PRO TEK HYDROLIQUE	2022/06/16	ACP	- 557.31	HOSE PRESSIO POMPE GRADER 086749	02-320-00-530			508.89 1 5
						44-134-50			24.24
						44-135-50			24.18
CPF2200556	BASTILLE MARTIN INC.	2022/06/28	ACP	- 283.27	FLLOR ALLUMINIUM TRATC PELOUS 217312	02-320-00-542			258.66 1 5
						44-134-50			12.32
						44-135-50			12.29
CPF2200557	ROBITAILLE EQUIPEMENT IN	2022/06/13	ACP	- 561.66	ADAPETUR, BITS GARBURE GRADE 224694	02-320-00-536			512.86 1 5
						44-134-50			24.43
						44-135-50			24.37
CPF2200558	LES SERRES DE L'AVENIR	2022/06/20		- 873.81	20 JARDINIERES+20 CROCHETS 09	02-622-00-640			797.90 1 5
						44-134-50			38.00
						44-135-50			37.91
CPF2200559	CERTIFIED LABORATORIES	2022/06/27	ACP	-1 715.02	CONDIONNER DIESEL/ESS GRAISSE 793137	02-320-00-530			1 566.04 1 5
						44-134-50			74.58
						44-135-50			74.40
CPF2200560	PELLETIER PIERRE	2022/06/30		-50.00	MINIMIXEUR MCIRO/MUSIQUE	02-701-20-641			50.00 0 0
CPF2200561	ATRIA	2022/05/31	ACP	-45.13	SAUVEGRADE MENSUEL AT358964	02-130-00-674			41.21 1 5
						44-134-50			1.96
						44-135-50			1.96
CPF2200562	ATRIA	2022/05/31	ACP	- 117.73	7 OFFICE MENSUEL AT359153	02-130-00-674			107.50 1 5
						44-134-50			5.12
						44-135-50			5.11
CPF2200563	ATRIA	2022/06/09	ACP	- 171.03	PROBLEME IP DU DHCP AT359633	02-130-00-673			156.17 1 5
						44-134-50			7.44
						44-135-50			7.42
CPF2200565	IDÉES DESIGN	2022/06/30	ACP	- 344.92	PLAN ET DEVIS NOUVEAU BUREAU 673	02-729-00-993			314.96 1 5 *
						44-134-50			15.00
						44-135-50			14.96
CPD2200566	IDÉES DESIGN	2022/05/05		1 355.17	RETOUR CERAMIQUE 651	72-701-20-712			-1 237.45 1 5
						44-134-50			-58.93
						44-135-50			-58.79
CPF2200567	LANG TANIA	2022/06/30	ACP	-95.00	CUPCAKES FET NATIONAL	44-136-10			95.00 0 0

CPGR_JOURNTRANS

12:33:17

C/P - Saisie des factures

Année 2022

Journal des transactions

Fonds	1	Lot	1	FACTURES	Banque	44-112-00	Période	6				
Référence	Nom abrégé	Date	Chèque Manuel	Montant	Description	N° facture	N° résolution	N° de compte	DT/CT	F	P	
						658757						
CPF2200568	9091-0514 Qc inc - LATER	2022/06/21		- 537.50	LOCATION CAMONS TRANSPORT SABL			02-320-00-511	490.81	1	5	*
						473341		44-134-50	23.37			
								44-135-50	23.32			
CPF2200569	HÉBERT MÉLANIE	2022/06/30	ACP	-58.50	COMMISSION CAMP DE JOUR			02-624-00-310	53.42	1	5	
								44-134-50	2.54			
								44-135-50	2.54			
CPF2200570	STEAMATIC RIVIÈRE-DU-LOU	2022/06/27		- 776.08	GRAND MENAGE LOISIR			02-130-00-522	708.66	1	5	
						RDL-194-A		44-134-50	33.75			
								44-135-50	33.67			
CPF2200564	CARAVANE 185 INC	2022/06/22		-46.68	REMPLE. POMPE FLEUR			02-622-00-640	42.62	1	5	
						246630		44-134-50	2.03			
								44-135-50	2.03			
CPF2200571	9048-2688 QUÉBEC INC. (A	2022/06/29		- 150.63	TEST EAU EDIFICE			72-130-00-727	137.54	1	5	
						RI22632286		44-134-50	6.55			
								44-135-50	6.54			
CPF2200572	BROUSSEAU SOPHIE	2022/06/11	ACP	-72.90	COMMISSION CAMP DE JOUR			02-629-00-311	72.90	0	0	
CPF2200573	MEDIEVARTS	2022/06/24	ACP	-1 151.81	FEUX ARTIFICES FETE NATIONAL			44-136-10	1 051.75	1	5	
								44-134-50	50.09			
								44-135-50	49.97			
CPF2200574	9441-0305 QUÉBEC INC. (F	2022/06/16		-2 299.50	FRIGIDAIRE LOISIR			02-701-20-642	2 099.75	1	5	
						17162		44-134-50	100.00			
								44-135-50	99.75			
Lot	1		Total			- 623 602.93						623 602.93

DÉTAIL DES TRANSACTIONS:	Nombre	Montant
Facture	70	- 626 109.45
Note de débit (Diminue CP)	4	2 506.52
Annulation transaction	0	0.00
Total	74	- 623 602.93

TPS TOTALE À RECEVOIR 26 714.70
TVP TOTALE À RECEVOIR 26 652.28

Fonds 1 Grand total - 623 602.93 623 602.93

12:33:17

C/P - Saisie des factures

Année 2022

Journal des transactions

Fonds	1Lot	1	FACTURES	Banque	44-112-00	Période	6		
Référence	Nom abrégé	Date	Chèque Manuel	Montant	Description N° facture	N° de compte	N° résolution	DT/CT	F P
			Grand total des lots	- 623 602.93				623 602.93	

GRAND TOTAL DES LOTS

DÉTAIL DES TRANSACTIONS:

	Nombre	Montant
Facture	70	- 626 109.45
Note de débit (Diminue CP)	4	2 506.52
Annulation transaction	0	0.00
Total	74	- 623 602.93

TPS TOTALE À RECEVOIR 26 714.70

TVP TOTALE À RECEVOIR 26 652.28

TOTAL DU TRANSFERT AU GL DT/CT: 628 615.97